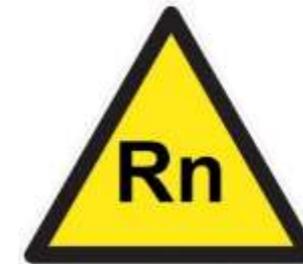


Prévention du risque radon REX en Nouvelle Aquitaine



42^{ème} séminaire des PCR et acteurs de la
radioprotection du Réseau Grand Ouest

CARTE D'IDENTITÉ DU RADON

- Source principale d'exposition naturelle aux rayonnements ionisants.
- Risque : contamination interne.
- **Cancérogène pulmonaire avéré** (GR 1 – CIRC - 1987).
- Majoration du risque de cancer broncho-pulmonaire par l'association radon-tabagisme.
- **3 000 décès** par an en France attribués au radon.

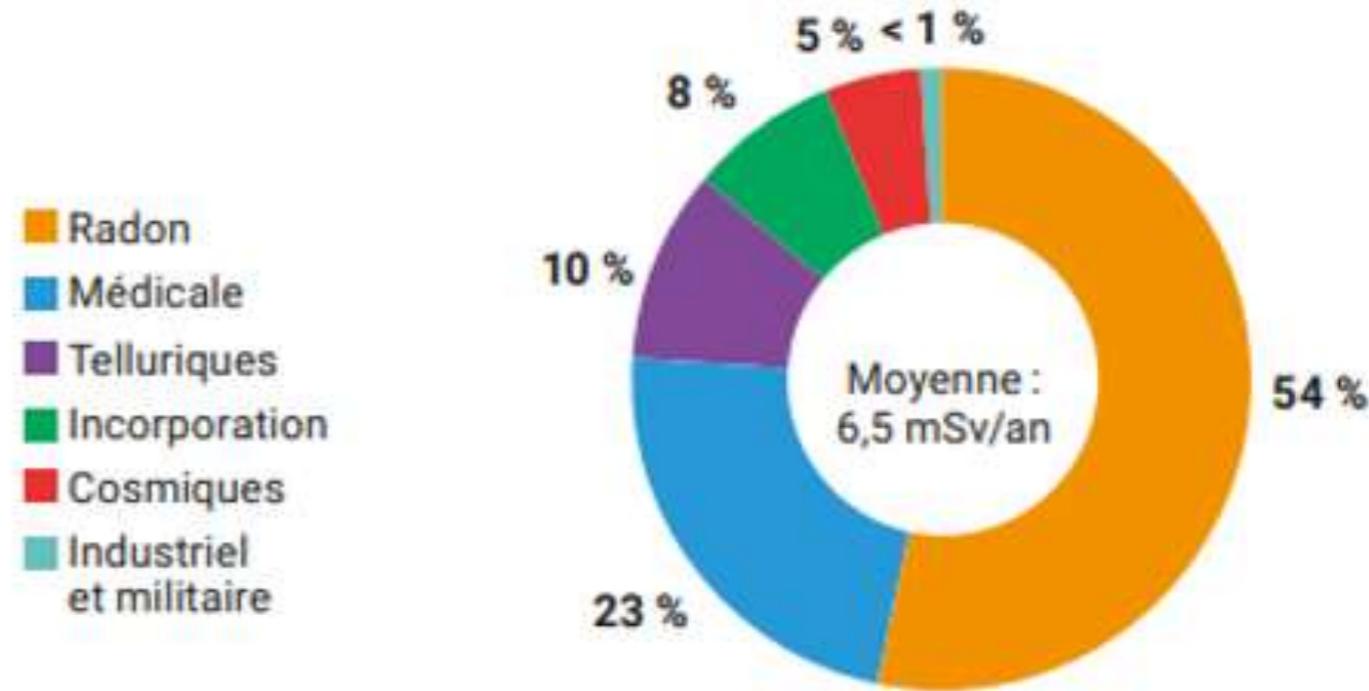
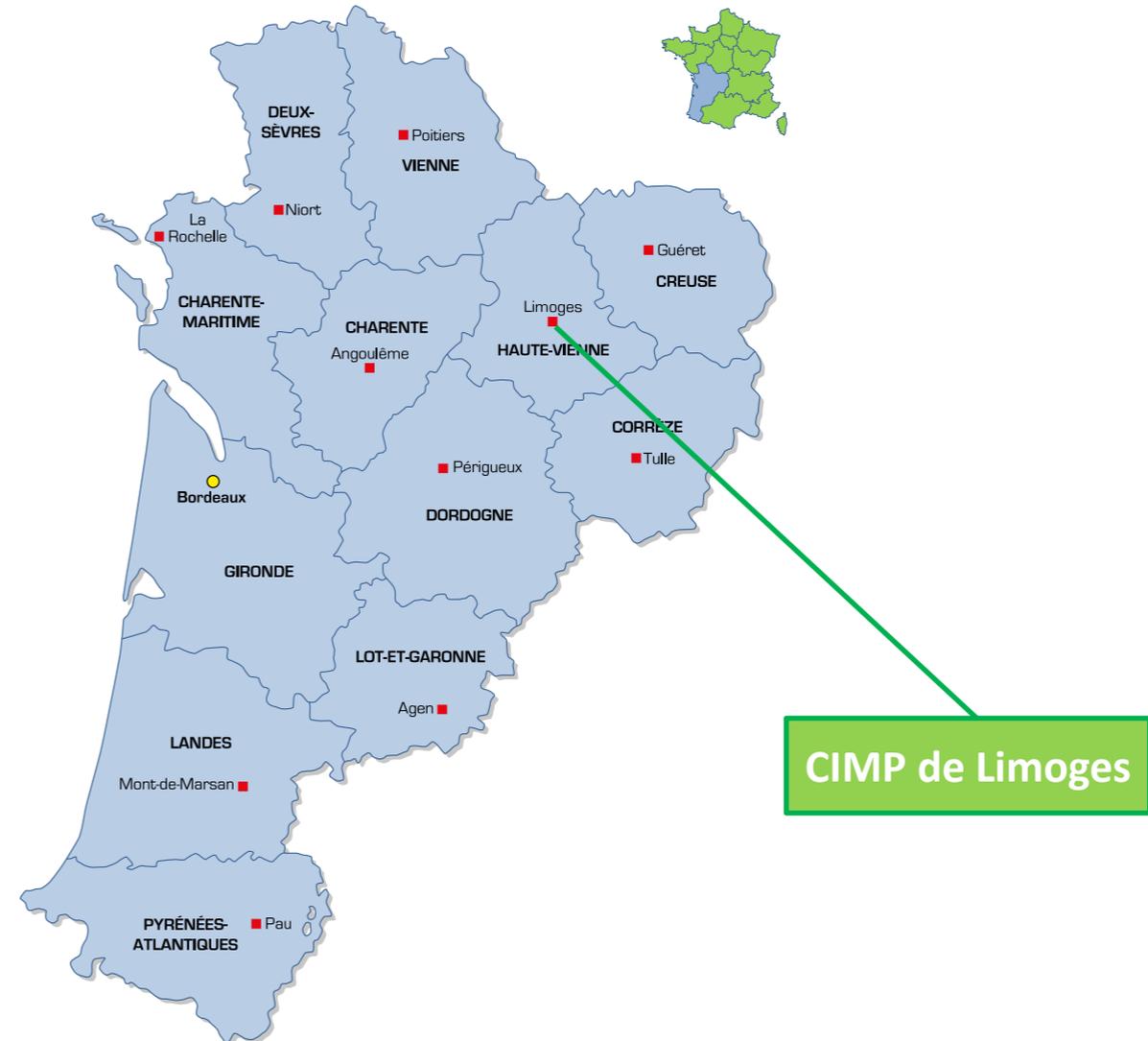


Figure 4 – Bilan 2020 de l'exposition moyenne de la population française (Source ASNR)

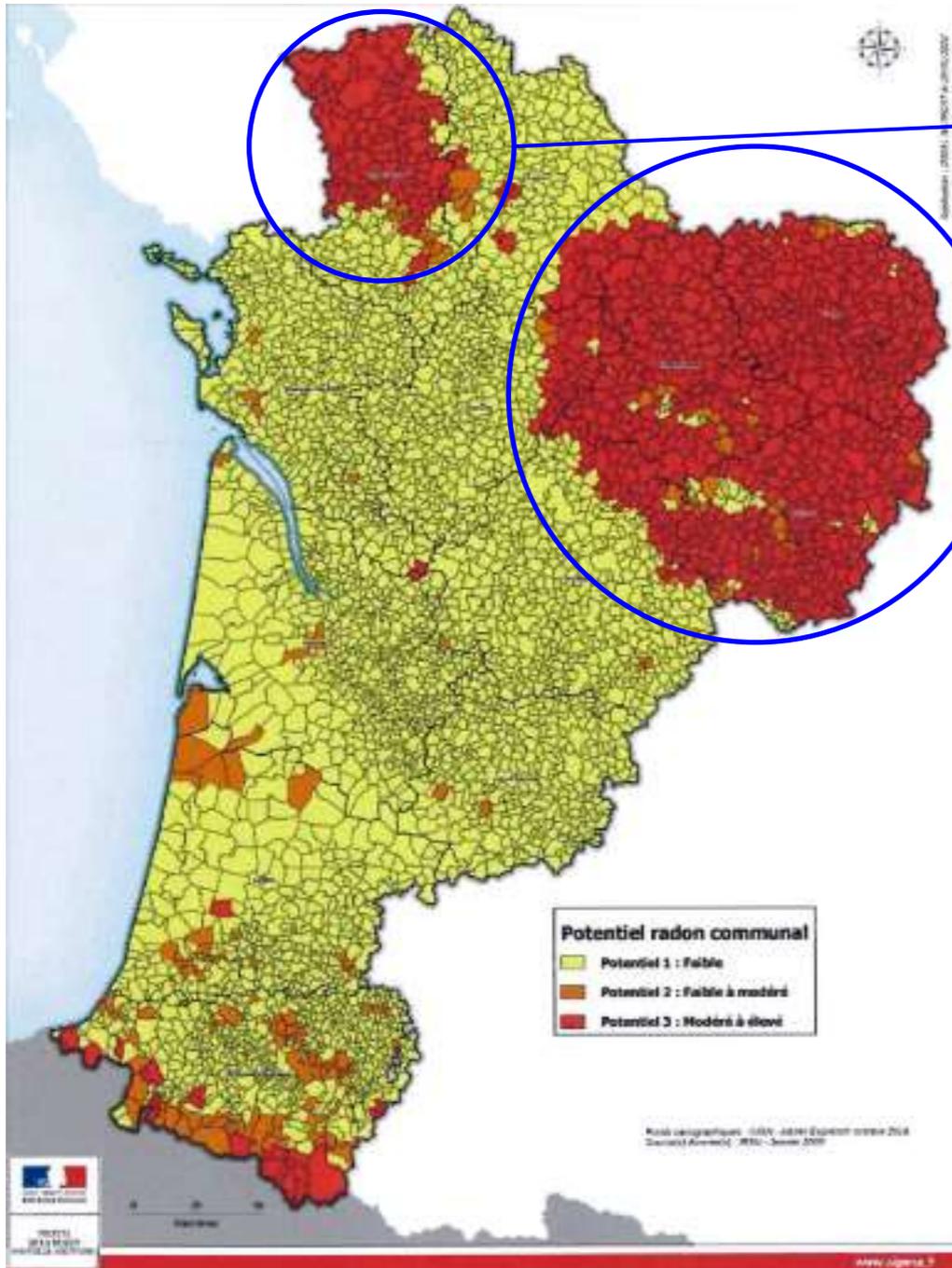
CONTEXTE RÉGIONAL

Le Centre Interrégional de Mesures Physiques est une unité de la CARSAT Centre-Ouest chargée d'évaluer les risques physiques auxquels sont exposés les salariés des entreprises de **Nouvelle Aquitaine**.

- Nuisances physiques concernées :
- Ventilation.
- Bruit et vibrations.
- Eclairage.
- Glissance des sols.
- Ambiances thermiques.
- Rayonnements ionisants (radon).
- Rayonnements non ionisants.
- Rayonnements optiques artificiels.



CONTEXTE RÉGIONAL



Deux-Sèvres (79) = 58 % des communes en catégorie 3 ou 2.

Limousin (87-23-19) = 95 % des communes en catégorie 3 ou 2.

Le contexte régional vis-à-vis du radon est propice à une forte sollicitation des entreprises. Et effectivement, depuis 2018, les demandes d'assistances sont de plus en plus nombreuses, avec des problématiques avérées, parfois complexes.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018



Déploiement d'une nouvelle offre concernant le radon

Accompagnement
à l'auto-mesurage

Mesures
complémentaires,
bilan ventilation,
accompagnement
technique

Aide financière
régionale

Formation
information

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

❖ Auto-mesurage

- Très apprécié par les entreprises.
- Saisonnalité importante (octobre à avril).
- Certains services de santé au travail proposent également ce service à leurs adhérents.
- Permet de **réduire** le coût pour l'entreprise.

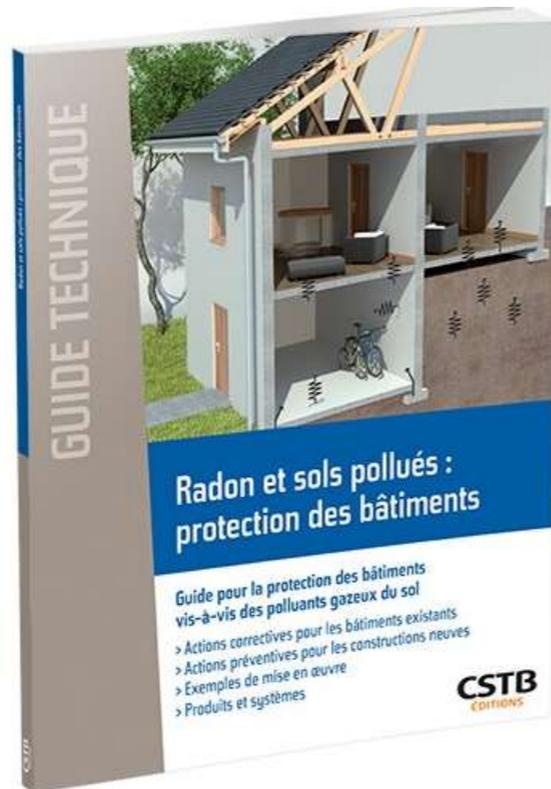
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- ❖ **Mesures complémentaires** : en cas de dépassement du niveau de référence des investigations plus poussées sont souvent utiles. Elles nécessitent de nombreux équipements de mesure et des intervenants qualifiés.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- ❖ **Solution de prévention** : nous conseillons les entreprises pour choisir la ou les solutions techniques à mettre en œuvre, adaptée aux locaux et à l'activité exercée. Ses solutions sont choisies parmi celles proposées dans des guides techniques, en commençant par la plus simple et la moins coûteuse.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

❖ Aide financière SPTPE « RADON » :

- Entreprises du régime général de moins de 50 salariés (PME, TPE).
- Tous secteurs d'activités (hors fonction publique).
- Disponible uniquement dans les CARSAT Centre-Ouest, Bretagne et Auvergne.
- Possibilité de financer du mesurage, des travaux correctifs pour les locaux existants, des protections pour les constructions nouvelles, un moniteur radon de surveillance.
- Aide maximale 25 000 euros et minimale 1 000 euros (remboursement sur facture de 50 % de la dépense éligible).

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Prévenir les risques liés à l'exposition au radon



Sessions		
	Stage complet	du 24/06 au 26/06/2025 HOTEL MERCURE LIMOGES ROYAL LIMOUSIN

❖ Création du stage INRS « prévenir les risques liés à l'exposition au radon » à Limoges en 2022, 4 ème édition cette année :

- Durée de 2 jours, orienté Code du Travail, 60 personnes formées à fin juin 2025.
- Public : médecins du travail, IPRP de services de santé au travail, préventeurs d'entreprises, ingénieurs préventions des DREETS, contrôleurs et ingénieurs de CARSAT, ingénieurs de recherche, médecin inspecteur DREETS, PCR/OCR.
- Visite des laboratoires de la société **ALGADE** et échanges avec sa directrice.

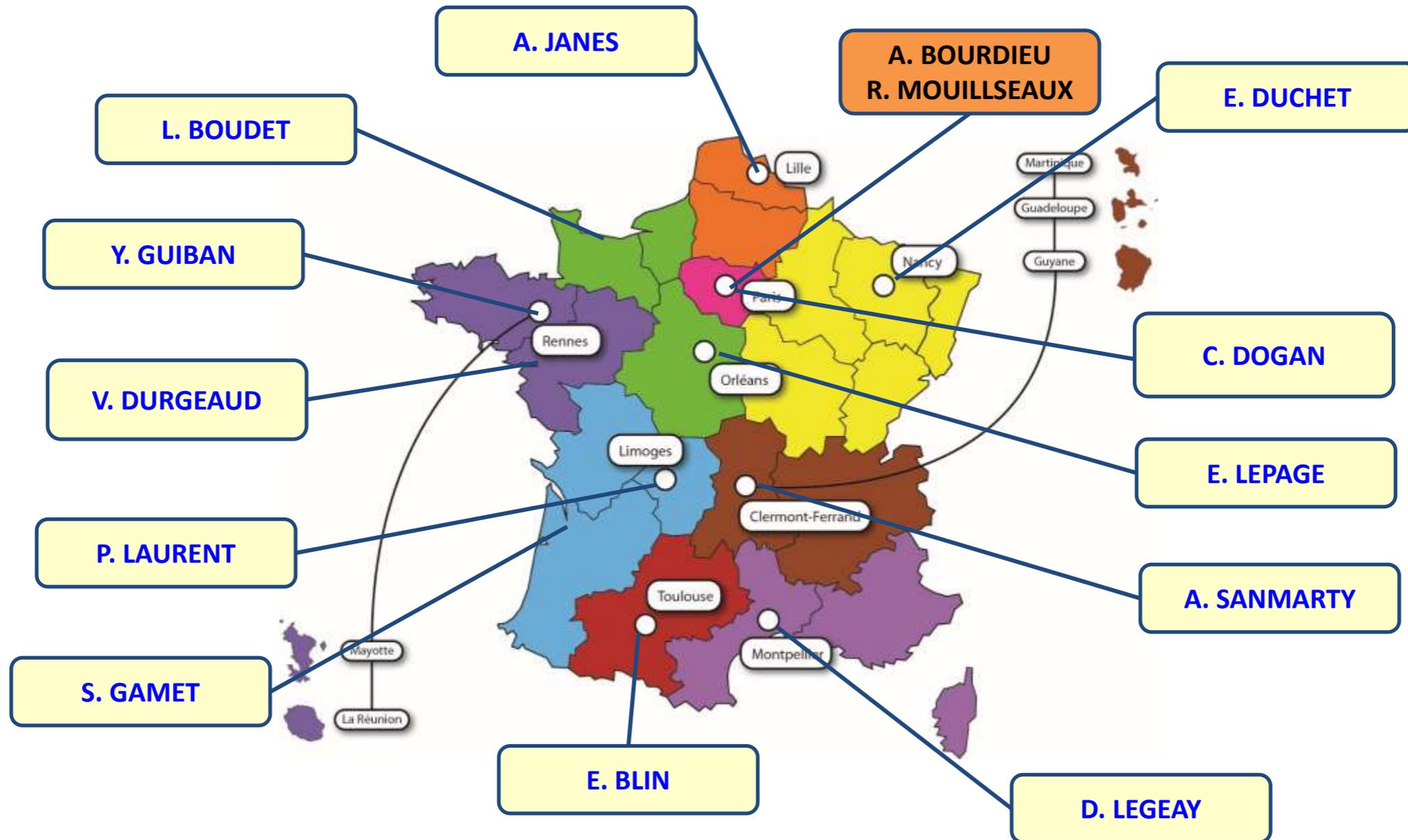
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

❖ Groupe RADON du PRST 4 Nouvelle-Aquitaine

- Série de 4 webinaires avec des partenaires : CSTB, DGT, CEREMA, DREETS NA <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Acteurs-de-la-sante-au-travail-en-Nouvelle-Aquitaine-et-si-on-parlait-Radon>
- Financement de 25 000 euros pour réaliser une vidéo et une application WebGL disponibles sur le site <https://leffetprevention.carsat-aquitaine.fr/index.html>



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



Mise en place d'un réseau national CARSAT/CRAMIF/INRS

RADON ET MALADIE PROFESSIONNELLE

6

RÉGIME GÉNÉRAL

Affections provoquées par les rayonnements ionisants

Date de création : Loi du 1^{er} janvier 1931

Dernière mise à jour : Décret du 22 juin 1984

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Anémie, leucopénie, thrombopénie ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation aiguë.	30 jours	Tous travaux exposant à l'action des rayons X ou des substances radioactives naturelles ou artificielles, ou à toute autre source d'émission corpusculaire, notamment :
Anémie, leucopénie, thrombopénie ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation chronique.	1 an	Extraction et traitement des minerais radioactifs ; Préparation des substances radioactives ; Préparation de produits chimiques et pharmaceutiques radioactifs ;
Blépharite ou conjonctivite.	7 jours	Préparation et application de produits luminescents radifères ;
Kératite.	1 an	Recherches ou mesures sur les substances radioactives et les rayons X dans les laboratoires ;
Cataracte.	10 ans	Fabrication d'appareils pour radiothérapie et d'appareils à rayons X ;
Radiodermites aiguës.	60 jours	Travaux exposant les travailleurs au rayonnement dans les hôpitaux, les sanatoriums, les cliniques, les dispensaires, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires et radiologiques, dans les maisons de santé et les centres anticancéreux ;
Radiodermites chroniques.	10 ans	Travaux dans toutes les industries ou commerces utilisant les rayons X, les substances radioactives, les substances ou dispositifs émettant les rayonnements indiqués ci-dessus.
Radio-épithélite aiguë des muqueuses.	60 jours	
Radiolésions chroniques des muqueuses.	5 ans	
Radionécrose osseuse.	30 ans	
Leucémies.	30 ans	
Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation.	30 ans	
Sarcome osseux.	50 ans	

Chaque année environ 20 à 25 MP n°6 sont reconnues. Le CBP représente la moitié de ces cas!

L'exposition professionnelle au radon peut permettre de rentrer directement dans le tableau n°6 si toutes les conditions sont remplies (présomption d'origine).

RADON ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Si une ou plusieurs conditions ne sont pas remplies, la maladie professionnelle peut être reconnue par le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (L461-1, alinéa 6).

Deux dossiers présentés en CRRMP en Bretagne en 2021, **MP reconnues!**

Un dossier présenté en CRRMP dans notre région fin 2023, **MP non reconnue!**

CRRMP

Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles.
Il a pour mission de montrer le lien de causalité entre une pathologie et une activité professionnelle.

il y a un CRRMP par région, il est composé de :



Un médecin inspecteur du travail



Un professeur d'université-praticien hospitalier



Un médecin conseil régional de l'assurance maladie

Je vais mettre en place un suivi détaillé des statistiques liées au tableau n° 6 depuis 2015 en France, ainsi que des avis rendus par les différents CRRMP.

ET SUR LE TERRAIN !

- Il y a un réel besoin des entreprises sur ce sujet (quasi 100 % de mon activité).
- Les moyens de prévention sont connus mais parfois difficiles à mettre œuvre ou trop coûteux!
- Certaines situations ne sont pas simples à gérer : un déménagement en instance pour une entreprise, découverte de nouvelles situations de travail très exposantes (milieux souterrain)!
- Et parfois médiatisés aussi...

Les bureaux de poste de Nieul et Ambazac fermés pour cause de radon

Dans un communiqué diffusé vendredi 11 avril au soir, La Poste a annoncé la fermeture provisoire de ses bureaux de Nieul et Ambazac en Haute-Vienne. En cause, des concentrations anormales de radon.

Par Patrice Herreyre

Publié le 12 avril 2025 à 09h39 • 5 commentaires



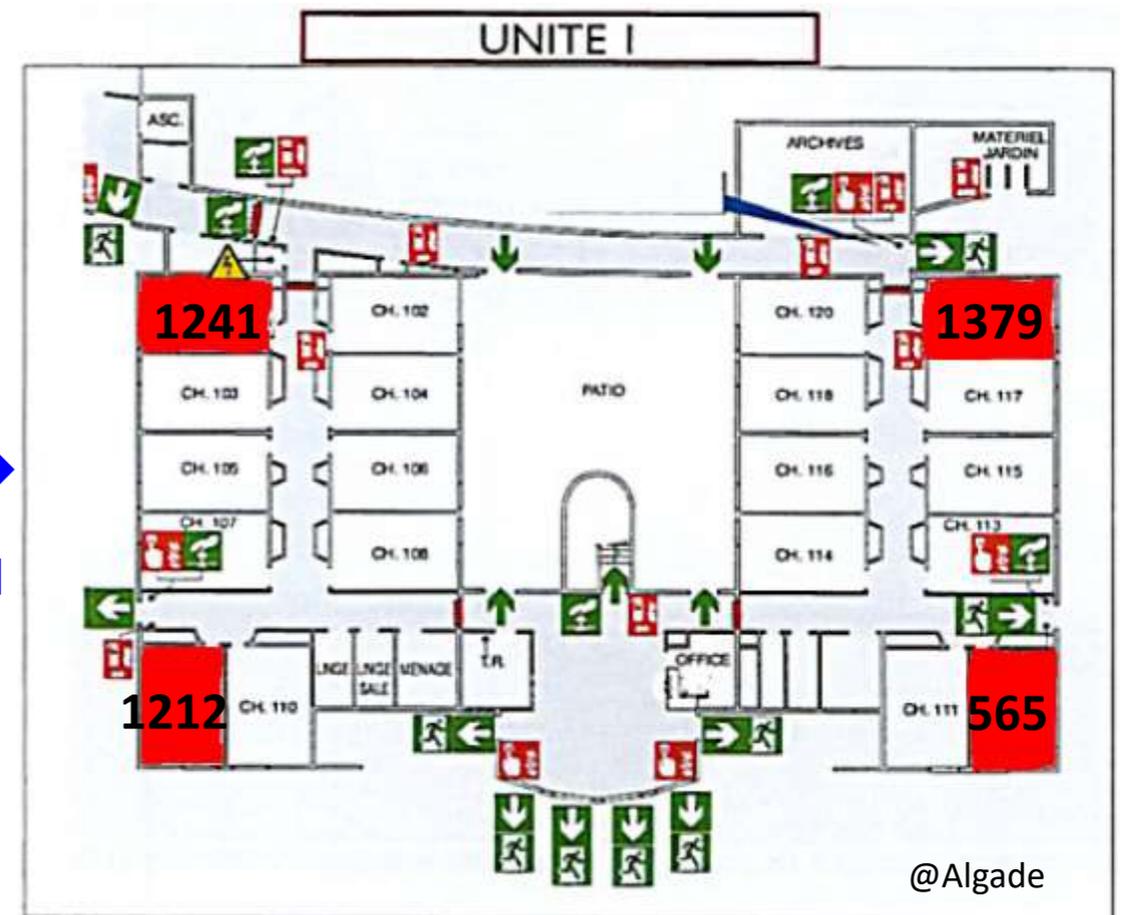
La gare de Parthenay est fermée au public depuis septembre 2023 : impossible d'y acheter des billets de train. © CO - Jordan GUERIN-MORIN

ET SUR LE TERRAIN !

❖ Exemple d'un cas complexe (EHPAD)



10 ans plus tard



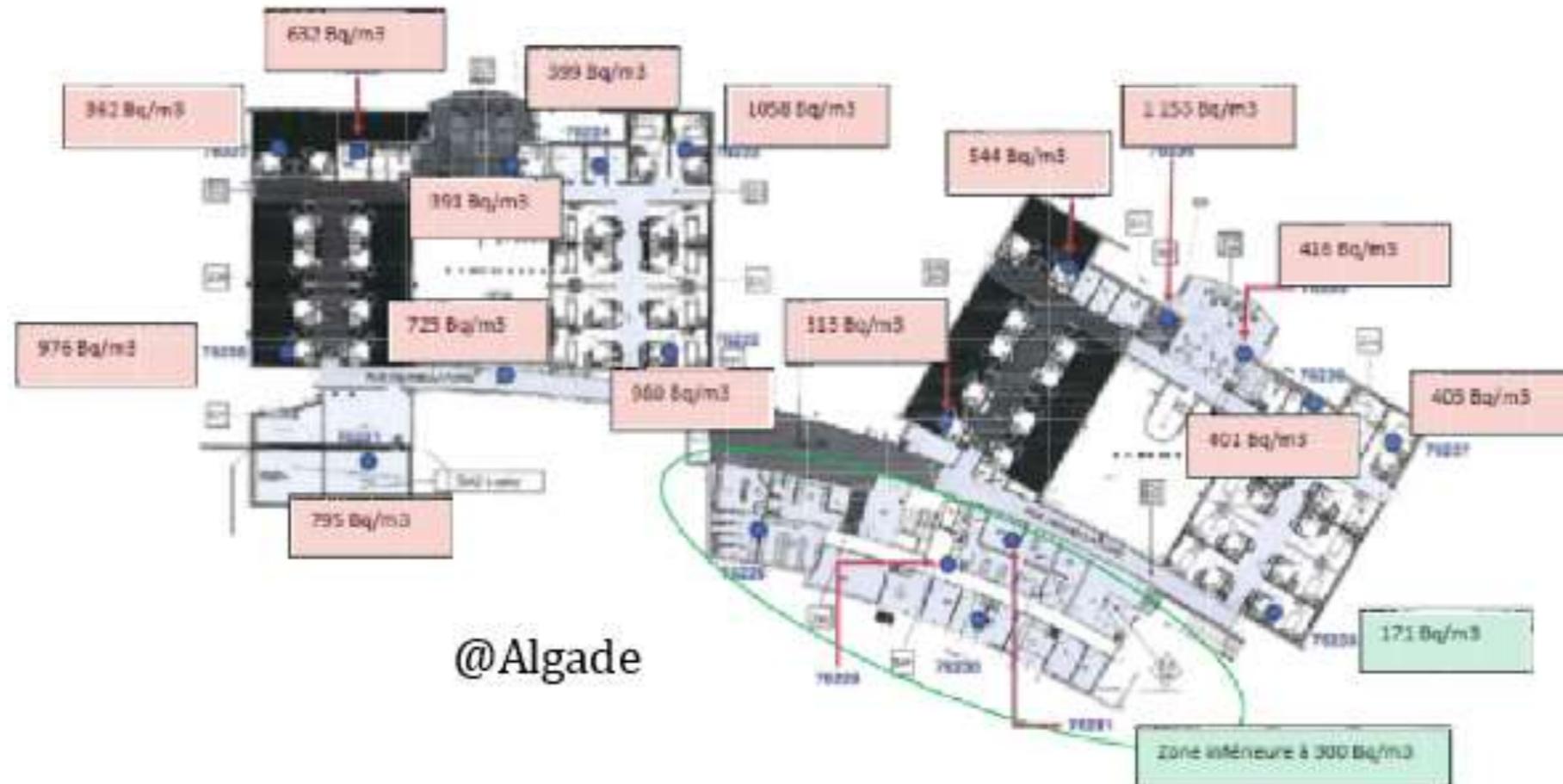
@Algade

Dépistage radon de **2006**
en Bq/m³(CSP)

Dépistage radon de **2018**
en Bq/m³ (CSP)

ET SUR LE TERRAIN !

L'établissement a réalisé de nombreux travaux depuis 2018 : renforcement de l'étanchéité de l'interface sol/bâtiment, nettoyage des réseaux de ventilation, mesure des débits, détalonnement des portes. Les niveaux ont baissé mais restent supérieurs au niveau de référence, certains points sont supérieurs à 1 000 Bq/m³.



ET SUR LE TERRAIN !

- En 2022/2023 : mesures complémentaires N2, diagnostic/expertise, tests de mise en dépression du sol (SDS), inspection visuelle de drains sous les bâtiments, tests de mise en dépression des drains = **coût 25 000 euros**.
- Une solution par mise en dépression du sol (SDS) existe, chiffrée à **50 000 euros** (10 extracteurs).
- L'établissement est en difficulté financière et ne peut pas faire réaliser les travaux, tous les partenaires sont informés : mairie, ARS, Conseil Départemental, CEREMA, CARSAT.
- Cet établissement est soumis au Code de la Santé Publique et au Code du Travail ce qui complique un peu plus la situation.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Pierre LAURENT

Contrôleur de sécurité

Tel : 05.55.30.03.73

Mobile : 06.15.93.16.93

Mail : pierre.laurent@carsat-centreouest.fr